

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 11 avril 2022
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutatrices : Mme Laurence Bellon
Mme Tina Zaugg
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Fabrice Chollet, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de M. Beney David, suite à la démission de M. Mancini Jean
3. Procès-verbal du Conseil Communal du 17 janvier 2022
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. PREAVIS MUNICIPAL N°01/2022
Autorisation générale pour la législature 2021-2026
D'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de sociétés immobilières ou commerciales, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, de plaider en matière de legs, donations et successions.
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2022
Autorisation générale pour la législature 2016-2021
D'emprunter et les cautionnements
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2022
Arrêté d'imposition 2022-2023
9. PREAVIS DU BUREAU N° 04/2022
Indemnités du Conseil Communal à partir du 1^{er} janvier 2022
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2022
Traitements et indemnités des membres de la Municipalité à partir du 1^{er} janvier 2022
11. PREAVIS MUNICIPAL N°06/2022
Budget 2022
12. PREAVIS MUNICIPAL N° 07/2022
Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
13. POSTULAT MME HUTMACHER
Chambre funéraire – entrée en matière
14. INTERPELLATION MME BOUDRY
Antenne 5G
15. Divers et propositions individuelles

Appel

- 58 Conseillers sont présents sur 64. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 17 janvier 2022

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- Aucune modification n'étant demandée, le PV sera archivé tel quel avec remerciements à son auteure.

Assermentation

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter M. David Beney, suite à la démission de M. Jean Mancini.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. David Beney** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

59 conseillers sont présents (sur 65) après cette assermentation.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** rappelle que la lecture d'un rapport s'effectue devant l'assemblée et qu'il faut annoncer son nom lors de la prise de parole.
- Les votations cantonales du 20 mars et 10 avril 2022 se sont parfaitement bien déroulées. Le 20 mars, plusieurs personnes étaient convoquées pour ce dépouillement. Les résultats ont été transmis dans le milieu de la journée. Il remercie les participants pour leur travail.
- Commission de recours en matière de taxes et impôts : il faudra nommer un nouveau membre pour remplacer M. Mancini. Cette nomination sera à l'ordre du jour du Conseil du mois de juin.
- **M. Florian Meyer** demande le nom des groupes politiques qui ont dû être annoncés fin janvier 2022.
- **Le Président du Conseil** cite les noms : UDC-PLR et indépendants de centre droit, Les Verts, GRINDOR, PS Oron et Sympathisants.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, il annonce que les membres de la Municipalité vont faire plusieurs annonces dans les communications.
- Retrait du Préavis 05/2022 : constatant les divers éléments relevés dans les rapports des commissions chargées d'étudier ce préavis et relevant qu'il n'y a pas eu suffisamment d'explications données par la Municipalité dans ce préavis, la Municipalité a décidé de le retirer et de revenir devant le Conseil avec un nouveau préavis qui lui donnera l'opportunité de présenter dans les détails le système qu'elle a mis sur pied pour répartir les dicastères et évaluer le temps à y consacrer, ainsi qu'un comparatif avec d'autres communes.
- Renseignements sur les actions entreprises par la Commune en faveur des réfugiés ukrainiens : une dizaine de réfugiés vont arriver dans notre commune. Un appartement de 4 pièces à Palézieux-gare sera mis à disposition. La Municipalité va organiser une rencontre afin de les encadrer au mieux.
- Maintenance des abris publics de la protection civile assurée par l'ORPC : une rencontre avec la PC a été organisée, il a fallu remettre aux normes certaines installations/matériaux, pour un montant de CHF 12'600.-
- Informations sur l'étude paysagère : l'étude a été validée définitivement par le canton, cette étude sera présentée à l'UCV et sur demande dans certaines communes.
- Balade 11 Comme Une : cette manifestation aura lieu le dimanche 21 mai 2022, il y aura des retros bus pour aller de village en village et découvrir notre commune. Dès 9h, petit-déjeuner, 11h30, apéritif puis repas servi à CHF 10.-
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, annonce que 2 bornes de charge électrique pour voiture ont été installées au parking couvert de la gare routière, de plus le Chemin des Ecoliers est rouvert.
- Fête de la Forêt, le 21 mai 2022 à Corcelles-le-Jorat.
- Achat d'un nouveau tracteur, suite à un accident à la Rte de Bulle, cet hiver. Il a fallu racheter un nouveau tracteur pour le déneigement. Il devra en principe être livré avant la prochaine saison hivernale
- Réfection de la traversée de Palézieux : le recours a été rejeté par le canton. Il faut encore attendre le délai légal de 30 jours, avant de pouvoir commencer les travaux. Si tout va bien, ils commenceront à la mi-mai 2022.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que la fermeture des petits collèges (Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Châtillens, Essertes, Maraçon), sera effective à la fin de cette année scolaire. Le collège d'Oron-la-Ville est en rénovation et les travaux doivent être terminés à la mi-juillet afin de pouvoir déménager et être prêt pour la rentrée d'août 2022. La réorganisation est importante et les transports scolaires seront réorganisés.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, fait une présentation de l'APERO.
- **Le Président du Conseil** remercie la Municipalité pour ces communications, il demande s'il y a des questions.
- **M. Cédric Ottet** demande le montant de l'achat pour le nouveau tracteur.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que le tracteur endommagé a été repris à CHF 25'000.- par l'assurance et qu'il faut rajouter CHF 25'000.- pour cet achat.

PREAVIS N° 01/2022

Autorisation générale pour la législature 2021-2026

D'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de sociétés immobilières ou commerciales, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, de plaider en matière de legs, donations et successions.

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Pascal Dufey**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué, il précise qu'il y a une erreur de chiffre et qu'il s'agit bien du montant de CHF 100'000.- (cent mille francs) pour couvrir des dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Il ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission.
- **M. David Platel** demande un exemple de dépenses imprévisibles et exceptionnelles.
- **M Olivier Sonnay, Syndic**, donne l'exemple d'une conduite d'eau qui saute à Oron-la-Ville, il s'agit de travaux imprévisibles et exceptionnels. Impossible à prévoir. Par exemples, la Municipalité n'a pas pu signer une servitude pour la vente d'un terrain à Ecoteaux, car ce préavis n'était pas encore accepté.
- **M. Florian Meyer** constate qu'il s'agit d'un préavis de fonctionnement de début de législature. Il demande pourquoi cette augmentation de CHF 80'000.- à CHF 100'000.- pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Et s'il y a beaucoup de cas/situations.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, n'a pas de cas précis ni de chiffre. Le montant de CHF 100'000.- a été mis dans un but de simplification. De toute façon, les dépenses imprévisibles devront faire l'objet d'un préavis au Conseil Communal. Il cite l'exemple d'un cas de mэрule dans un bâtiment qu'il fallait traiter au plus vite.
- **M. Florian Meyer** remercie M. Sonnay pour ses réponses. Il constate qu'une dépense imprévisible n'a pas la notion d'urgence. Il dépose l'amendement suivant :

2.a : La dépense engagée par la Municipalité ne peut pas attendre la prochaine séance du Conseil Communal.

- **Le Président du Conseil** a pris note de cet amendement. Il ouvre la discussion que sur l'amendement, ensuite il passera au vote sur l'amendement et la discussion continuera sur le préavis dans son ensemble. Et ensuite, le Conseil votera sur le préavis. Il rappelle qu'il est possible de refuser l'amendement et d'accepter le préavis et vice versa.
- **M Olivier Sonnay, Municipal**, précise que dans le terme « exceptionnelle », il y a urgence. Il constate que cet amendement n'est pas nécessaire.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur l'amendement.

Résultat : L'amendement de M. Meyer : « 2.a : La dépense engagée par la Municipalité ne peut pas attendre la prochaine séance du Conseil Communal », est refusé à une large majorité.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis, elle n'est pas demandée. Il clôt la discussion et passe au vote.

Résultat : le Préavis 01/2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 02/2022
Autorisation générale pour la législature 2016-2021
D'emprunter et les cautionnements

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion d'abord sur l'amendement de la COFIN « De rajouter PostFinance SA à la liste des établissements ». La parole n'est pas demandée, il passe au vote de cet amendement.

Résultat l'amendement de la commission des Finances « Rajouter PostFinance SA dans la liste des établissements» est accepté à une large majorité.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble. Il constate que la parole n'est toujours pas demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 02/2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 03/2022
Arrêté d'imposition 2022-2023

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est toujours pas demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 03/2022 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS DU BUREAU N° 04/2022
Indemnités des membres du Conseil communal

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Président de la COFIN.
- **M. Julien Grand**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **Mme Christine Bise Demay** demande où en est le préavis des COTHEMAS.

- **Le Président du Conseil** répond que le bureau du Conseil travaille sur ce préavis. Il sera présenté au prochain Conseil. La parole n'est plus demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 04/2022 est accepté à l'unanimité.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2022
Traitements et indemnités de la Municipalité**

- **Le Président du Conseil** indique que comme annoncé par la Municipalité dans ses communications, ce préavis est retiré.

**PREAVIS N° 06/2022
Budget 2022**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission. Il précise que l'amendement demandé est retiré par la commission, comme la Municipalité va en déposer un autre.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué. Il annonce l'amendement de la Municipalité :

Amendement de la Municipalité : « Suite au retrait du préavis 05/2022, les charges du compte 1020/3001.01 sont réduites de CHF 12'000.-.

Une erreur de report de chiffres ayant été constatée, les charges du compte 1020/3040.00 sont également réduites de CHF 34'500.- et tiennent également compte de la déduction précitée.

Au total, les diminutions des charges s'élèvent à CHF 46'500.- pour le budget 2022, portant son déficit de CHF 542'700.- à CHF 496'200.-. »

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'est pas demandée, il passe au vote sur l'amendement.

Résultat l'amendement de la Municipalité « Suite au retrait du préavis 05/2022, les charges du compte 1020/3001.01 sont réduites de CHF 12'000.-.

Une erreur de report de chiffres ayant été constatée, les charges du compte 1020/3040.00 sont également réduites de CHF 34'500.- et tiennent également compte de la déduction précitée.

Au total, les diminutions des charges s'élèvent à CHF 46'500.- pour le budget 2022, portant son déficit de CHF 542'700.- à CHF 496'200.-. » est accepté à l'unanimité.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis dans son ensemble.
- **M. Florian Meyer** : p. 23, 51,5100 compte enseignement primaire : demande si la prise en charge des camps/sorties est dans ce compte. Il rappelle que le Conseil Communal avait et accepté un amendement à ce sujet, lors du le préavis 13/2019.
- **Mme Monique Ryf, Municipale** confirme que les camps/sorties sont bien inclus dans ce compte. Le détail a été validé et il apparaît dans les comptes de l'établissements scolaires.
- **M. Cédric Ottet, Président de la commission des Finances**, confirme que les comptes de l'établissement scolaire ont été vus.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 06/2022 est accepté à l'unanimité.

**PREAVIS N° 07/2022
Plafond d'endettement 2021-2026**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Patrick Minet** au sujet des plafonds de cautionnement, il demande si l'association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat - Mézières – Essertes, peut demander un plafond plus élevé, comme l'avait fait le VOG.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic** indique qu'il n'y a pas de demande actuellement de la part de cette association intercommunale.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 07/2022 est accepté à l'unanimité.

**POSTULAT MME HUTMACHER
Chambre funéraire**

- **Le Président du Conseil** rappelle la marche à suivre pour un postulat. Il passe la parole à Mme Hutmacher
- **Mme Anouk Hutmacher** fait une présentation de son postulat.
- **Le Président du Conseil** remercie Mme Hutmacher pour ce postulat, il ouvre la discussion.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, trouve l'idée intéressante. Cette proposition avait été faite par l'ARO mais n'a pas été plus loin. Il est vrai qu'avec une commune de 6'000 habitants, il faut y penser. La Municipalité est d'accord de l'étudier. Elle émet toutefois des doutes sur le montant estimé dans ce postulat.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur le renvoi du Postulat en Municipalité

Résultat : le renvoi du Postulat de Mme Hutmacher en Municipalité est accepté à l'unanimité.

**INTERPELLATION DE MME BOUDRY
Antenne 5G**

- **Le Président du Conseil** donne la définition d'une interpellation. Il constate qu'elle est soutenue par au moins 5 membres et passe la parole à Mme Boudry.
- **Mme Sophie Boudry** donne une explication de son interpellation.

- **Le Président du Conseil** remercie Mme Boudry et ouvre la discussion.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe que la Municipalité ne va pas y répondre de suite. Il rappelle que le pouvoir de la Municipalité est très faible, elle peut juste l'accepter sur du terrain appartenant à la commune.
- **M. Florian Meyer** demande si, dans sa future réponse, la Municipalité se positionnera au sujet des antennes sur son terrain communal.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique qu'elle répondra aux questions de l'interpellation. Mais qu'elle ne pourra pas stopper les antennes sur tout son territoire.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il indique que la Municipalité répondra à cette interpellation au prochain conseil.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** revient sur la question du cautionnement de M. Minet. Dans le préavis 06/2020, il était indiqué dans les statuts du VOG, que le montant de 8 millions n'était pas suffisant.
- **M. Pierre-Vincent Baechler**, donne lecture du texte suivant :
« Au début de ce mois d'avril, j'ai pu lire sur le groupe Facebook « T'es d'Oron Si », la question d'un utilisateur sur l'accessibilité du passage « entre la Vaudoise Assurance et la boulangerie Chez Gilles », pour les personnes à mobilité réduite. Pour rappel, cette problématique avait fait l'objet d'un postulat en novembre 2017. Je cite le « Postulat Kissling », ce postulat avait été accepté. Est-il prévu prochainement de faire les modifications nécessaires, pour rendre accessible cette zone aux personnes à mobilité réduites. »
- **M. Daniel Sonnay Municipal**, informe que les devis sont là mais que ce dossier a été repoussé, car beaucoup de projet routier entre la gare routière, le nouveau collège, la réfection des divers tronçons routiers. C'est un dossier compliqué, car il touche au domaine privé. Il faut faire une mise à l'enquête et une convention avec les divers propriétaires. Ce dossier va être rediscuté en Municipalité.
- **Mme Anouk Hutmacher** remercie M. Sonnay mais constate qu'il faut vraiment faire quelque chose. Un bon coffrage qui longerait ce coin est possible, même en provisoire.
- **M Daniel Sonnay, Municipal**, a pris bonne note de cette proposition.
- **M. Philippe Demierre** constate que la réponse de M. Sonnay est inquiétante. Ce postulat date de 2017, il va falloir encore attendre 10 ans pour que ce soit fait !
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, rappelle qu'il y a eu beaucoup d'évènements. Il va aller de l'avant avec ce dossier.
- **M. Abel Demiéville** informe que M. Cédric Ottet est nommé Président de la COFIN.
- **Mme Françoise Leeman** donne lecture du texte suivant :
« Je tiens à remercier la Municipalité, et également le Bureau Technique, en mon nom et en celui de toutes celles et ceux qui se retrouveront dans mes propos, pour l'organisation de l'atelier participatif concernant l'élaboration du Plan Directeur Communal, qui s'est tenu le 29 mars à Palézieux. En tant que nouvelle habitante de la commune, j'ai trouvé que beaucoup de propositions et discussions fort intéressantes ont émergé des différents échanges et des groupes de travail. Les nombreuses personnes qui étaient présentes connaissent bien le territoire communal et ont beaucoup d'idées pour le faire évoluer. Cet atelier participatif fut un franc succès, mais ce n'est qu'une première étape. Nous venons tous de villages différents avec des problématiques particulières, mais nous devons avoir une vision globale dans l'intérêt général. C'est un vrai challenge! Nous sommes sûrement nombreux à attendre avec impatience le compte-rendu fidèle et détaillé de cet atelier participatif. Il serait en effet normal, comme dans

toute démarche participative, que soient publiés tous les éléments qui ont été mentionnés durant la soirée. Une commune appartient à ses citoyens, et nous sommes au début d'un processus important, il est donc indispensable de poursuivre sur cette lancée positive : • En rendant publique la démarche en cours avec les jalons et les dates principales. • En invitant la population à s'exprimer sur les propositions et les orientations formulées par les mandataires, avant la finalisation du dossier. • En organisant de nouveaux ateliers, le cas échéant. Ces propositions n'entravent en rien le processus en cours et ne font que donner une vraie légitimité à ce dossier. Je vous remercie pour votre attention et votre écoute, et j'espère que la Municipalité sera sensible et ouverte à cette demande. »

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique qu'il s'agissait d'une belle soirée, beaucoup de participation avec 60 personnes et des idées intéressantes. Une synthèse sera faite sur le site internet et une présentation au prochain Conseil Communal.
- **M. Jérôme Vinay** revient sur la fermeture des petits collèges. Il demande si un appel d'offre public pour les transports scolaires sera effectué et s'il y aura des économies.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que, pour cette année, il n'y aura pas d'appel d'offre en marché public. La planification des transports pour la rentrée est déjà à l'étude. Elle ne pense pas qu'il y aura des économies, car les 9^e-11^e ont un abonnement général et les plus petits auront des transports scolaires.
- **M. Jean-Claude Grandchamp** souhaite que pour la prochaine séance, les personnes qui prennent la parole parlent plus fort. Car au fond de la salle, on ne comprend pas tout.
- **Le Président du Conseil** a pris note. Il demande qu'à la prochaine séance, les gens viennent devant pour s'exprimer.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** donne lecture du texte suivant :
« Toujours dans le cadre des réseaux sociaux. Je constate que le groupe « T'es d'Oron si », est utilisé par la commune, pour remonter quelques nouvelles via ses employés. Ce qui à mon sens est une bonne chose. Afin de donner un caractère plus officiel à cette pratique. Serait-il plus imaginable de créer et d'utiliser un profil « Commune d'Oron ».
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, bonne remarque, il n'est pas spécialiste mais il a pris note.
- **M. Frédéric Chenevard** annonce que M. Philippe Demierre, a été nommé Président de la COGEST.
- **Mme Anouk Hutmacher** revient sur le budget de CHF 75'000.- pour le remplacement des lampadaires et de leur entretien. Elle demande le type de lampadaire et si le projet d'essais à Palézieux afin d'économiser de l'énergie est concluant.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, informe que le remplacement des lampadaires s'effectue selon les besoins et ils sont remplacés par de l'éclairage led, intelligent. L'essai est toujours en cours, au Ch. De la Jonquille à Palézieux. Pas de résultat probant.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée.
Il invite les Conseillères et Conseillers à venir partager le verre de l'amitié et leur souhaite une bonne fin de soirée.
La séance est levée à 21h50.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 19 avril 2022

